



École Notre-Dame-de-Fatima
6381 rue Notre-Dame
Lac-Mégantic (QC) G6B 2M9
Tél. : (819) 583-1086
Fax : (819) 583-4114
Chantal Vigneault, directrice

PROVINCE DE QUÉBEC

Conseil d'établissement – École Notre-Dame-de-Fatima

Séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Fatima, tenue le 10^e jour du mois d'octobre 2023, à 18 h 30 à la cafétéria de l'école, 1086, rue Notre-Dame, Lac-Mégantic G6B 2M9

Présences :

Chantal Vigneault, directrice
Zoé Dumas, parent
Julie Hamel, parent
Zuleidy Romero, parent
René Pelchat, parent
Vincent Isabel, parent
Marie Doyon, parent
Marie-Ève Allard, parent
Émilie Lacombe, enseignante
Manon Veilleux, enseignante
Marleyne Bérubé, enseignant
Christina Vachon, enseignante
Érika Lacroix, TES
Jenniffer Bouffard, orthophoniste

Absences :

Frédéric Toupin, éducateur au SDG
Pascale Lauwaët, technicienne au SDG

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Le directrice madame Chantal Vigneault, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

CE-23-24-1105

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. *Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Présentation des membres du conseil d'établissement*
4. *Élection aux différents postes*
 - 4.1 *Présidence*
 - 4.2 *Substitut à la présidence*
 - 4.3 *Secrétariat*
5. *Nomination des représentant(e)s de la communauté (LIP article 42)*
6. *Dénonciation d'intérêts*
7. *Adoption au procès-verbal du 13 juin 2023*
8. *Suivi au procès-verbal*
9. *Adoption du calendrier des séances et plan de travail pour l'année scolaire 2023-2024*
10. *Campagne de financement*
11. *Calendrier des activités éducatives (article 87)*
12. *Sortie de fin d'année*
13. *Informations et consultation (LIP article 79)*
 - 13.1 *Liste et actes d'établissement*
 - 13.2 *Plan triennal*
 - 13.3 *Règles relatives aux critères d'inscription*
 - 13.4 *Liste des services éducatifs*
14. *Vécu scolaire*
15. *Service de garde*
16. *Correspondance*

17. *Autres objets d'étude :*

-
18. *Période de questions du public*
19. *Date et heure de la prochaine séance*
20. *Levée de l'assemblée*

Sur la proposition d'Émilie Lacombe, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Présentation des membres du conseil d'établissement

Nous faisons un tour de table pour nous assurer que tous se connaissent.

CE-23-24-1106

4. Rôles et mandats du conseil d'établissement et règles de régie interne

4.1 Formation conseil d'établissement (capsule + fiche)

Il y a des capsules de formation et des fiches d'informations pour les nouveaux membres du CE (parents, membres de la communauté et personnel) à écouter de façon obligatoire comme demandé dans la loi 40.

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/formation-obligatoire/>

Les capsules et fiches seront précisées pour chaque séance.

Un document sur lequel il est demandé d'indiquer la date où les membres ont pris connaissance de chacune des capsules et fiches est remis aux nouveaux membres. Ce document doit être complété d'ici la fin mai 2024 et remis à la direction de l'école.

La signification de certains termes utilisés aux séances du conseil d'établissement est abordée :

ADOPTER

Le conseil a les pleins pouvoirs sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le modifier, en tout ou en partie, l'amender (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le recevoir tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).

APPROUVER

Cela veut dire donner son accord. Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition. Dans ce cas, la personne ou au groupe qui a fait la proposition doit en revoir le contenu, pour que celui-ci soit de nouveau soumis pour approbation à une séance subséquente.

CONSULTER

Donner son opinion sur un sujet avant que la décision finale ne soit prise (soit par le personnel et le centre de services scolaire).

AVISER :

Exprimer une opinion sur un sujet.

INFORMER

Transmettre toute l'information reliée à une décision suivant son adoption aux personnes concernées.

4.2 Adoption des règles de régie interne

Les membres ont pris connaissance du document « Règles de régie interne du conseil d'établissement » qui avait été envoyé au préalable.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter les règles de régie interne du conseil d'établissement de Notre-Dame-de-Fatima tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Annexe CE-23-24-001

5. Élections aux différents postes

CE-23-24-1107

Il est proposé par Marie Doyon et résolu que Chantal Vigneault soit président et secrétaire d'élection.

5.1 Présidence

La directrice informe les participants qu'il y a lieu d'élire un membre du conseil d'établissement à titre de président(e). Ce membre doit être un des parents qui siège au conseil d'établissement.

Il est proposé par Julie Hamel et résolu que Marie Doyon soit élue présidente du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Fatima pour l'année scolaire 2023-2024.

Marie Doyon accepte le poste de présidente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE-23-24-1108

5.2 Substitut à la présidence

Il est proposé par René Pelchat et résolu que Vincent Isabel soit élu substitut président(e) du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Fatima pour l'année scolaire 2023-2024.

Vincent Isabel accepte le poste de vice-présidente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE-23-24-1109

5.3 Secrétaire

Il est proposé par Christina Vachon et résolu que Marie-Ève Allard soit élue au poste de secrétaire au conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Fatima pour l'année scolaire 2023-2024.

Marie-Ève Allard accepte le poste de secrétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CE-23-24-1110

6. Nomination des représentants de la communauté au conseil d'établissement (LIP article 42)

La directrice informe les membres qu'il y a lieu de nommer un membre de la communauté au conseil d'établissement de l'école.

***Si des membres du CE ont des propositions :

Il est proposé par Marleyne Bérubé et résolu que Nicole Beaudoin agisse à titre de membre de la communauté au conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Fatima pour l'année scolaire 2023-2024.

Il est proposé par Érika Lacroix et résolu que Aline Bouliane agisse à titre de membre de la communauté au conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Fatima pour l'année scolaire 2023-2024.

Les deux personnes proposées seront contactées afin de voir leur intérêt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Dénonciation d'intérêts

La dénonciation d'intérêts est expliquée par Mme Chantal. Il n'y a aucun formulaire à compléter pour les membres présents.

CE-22-23-226

8. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023

Il est proposé par Vincent Isabel et résolu que le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 13 juin 2023 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Suivi au procès-verbal

Il est nommé de faire attention aux périodes d'éducation physique avant la photo scolaire.

Concernant l'équipement de protection lors de sortie avec les trottinettes, une validation auprès d'Annie Garon sera faite, à savoir si les protège-poignets sont

obligatoires ou non. Présentement ceux disponibles, ne sont pas adéquats puisque les élèves ne peuvent pas tenir les poignées de la trottinette de façon sécuritaire. Après le retour d'Annie, nous enverrons un formulaire à faire signer avec l'information obtenue.

CE-23-24-1111

10. Adoption du calendrier des séances et plan de travail pour l'année scolaire 2023-2024

Les membres prennent connaissance du calendrier des séances et du plan de travail.

Madame Chantal fait remarquer que les capsules de formation et les fiches d'informations sont associées aux différents points du plan de travail.

Voici les dates proposées pour les prochaines réunions :

28 novembre 2023

30 janvier 2024

26 mars 2024

21 mai 2024

11 juin 2024

Il est proposé par Marie-Ève Allard et résolu que le calendrier des séances ainsi que le plan de travail soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le plan de travail se retrouve en annexe du présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Annexe CE-23-24-002

11. Campagne de financement

Présentement il n'y a pas d'urgence à faire une campagne de financement. Il y a 276 000\$ dans le compte du parc-école. Il reste un montant de 100 000\$ à venir du ministère pour l'an prochain.

Monsieur Charles-Antoine a un projet d'achat d'environ 26 ukulélés. Ce projet totalise un montant d'environ 2 600,00\$.

Il est proposé que pour l'année 2023-2024, il pourrait y avoir une campagne de financement pour financer les choses suivantes : projet d'achat de ukulélés, émulation dans les classes et diminution des coûts de voyage de fin d'année pour tous les élèves.

Madame Chantal prendra des informations avec une campagne de financement en collaboration avec Desjardins et Perfection/Lamontagne. Elle nous reviendra

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Calendrier des activités éducatives

Les membres du conseil d'établissement prennent connaissance du calendrier drive des activités éducatives prévues jusqu'à maintenant.

13. Sorties de fin d'année

Les élèves du 1^{er} cycle iront au Woodooliparc au coût d'environ 52,00\$

Les élèves du 2^e cycle iront au zoo de Granby au coût d'environ 68,00\$

Les élèves de maternelles iront au Parc-O-Fun au coût d'environ 50,00\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Information et consultation (LIP article 79)

- 14.1 Actes d'établissement
- 14.2 Plan triennal
- 14.3 Règles relatives aux critères d'inscription
- 14.4 Liste des services éducatifs

Ces documents sont présentés aux membres du conseil d'établissement pour consultation et à titre informatif. Les membres constatent qu'ils sont exacts.

Ces documents se retrouvent en annexe au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
Annexe CE-23-24-003

15. Vécu scolaire

Il y aura des pistes de solution à venir pour mieux utiliser le matériel (papier vs numérique) et faire un choix judicieux. Nous sommes les plus chers avec des factures montant jusqu'à 101,00\$.

CE-23-24-1112

16. Service de garde

Pour les journées pédagogiques, le tarif de base augmente à 12,35\$ par jour. S'il y a des sorties ou des activités spéciales, le coût réel de ces activités devra être chargé aux parents en plus des 12,35\$.

Il est proposé par Marie-Ève Allard que les changements de tarification soient appliqués comme indiqué ci-dessus et qu'un ajout d'au maximum 12.65\$ pour faire 25,00\$ en totalité puisse être fait sans consulter le conseil d'établissement pour les journées pédagogiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les activités trottinette, pêche, tir à l'arc et piscine sont très appréciés par les jeunes. Pourrait-il y avoir la possibilité d'inclure d'autres élèves? Les activités offertes sont à la couleur des animateurs.

17. Correspondance

De l'information sur les négociations seront transmise par Marie aux membres.

18. Autres objets d'étude

Petits déjeuners

37 enfants sont inscrits. Ils sont contents, il y a une belle implication.

Érika aimerait faire la demande d'une subvention de la ferme à la table. Le conseil d'établissement approuve cette demande.

Spectacle de musique

Les sous amassés avec le spectacle de musique de l'an passé, seront réinvestis dans un spectacle pour les élèves.

19. Période de questions du public

Aucun public.

21. Date et heure de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 28 novembre à 18h30.

CE-23-24-1113

22. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Christina Vachon et résolu que la séance soit levée.
Il est 20 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie Doyon, présidente

Chantal Vigneault, directrice

Marie-Ève Allard, secrétaire